



Pièces à fournir

POUR TOUS LES PERMIS :

- Photos d'identité agréées ANTS
- Photocopie recto-verso de la carte d'identité
- ou du passeport en cours de validité / périmé depuis moins de 2 ans
- Une attestation d'hébergement
- Un justificatif de domicile (- de 6 mois)
- Photocopie de la carte d'identité recto-verso du parent qui signe le dossier d'inscription
- Si l'enfant n'a pas le même nom de famille : photocopie du livret de famille
- Photocopie de l'ASSR2

DE 16 ANS A 25 ANS :

- Entre 16 et 17 ans le recensement en mairie
- De 17 à 25 ans : Photocopie de la journée de défense et citoyenneté
- Si pas encore faite, l'ordre de convocation à cette journée
- Sinon envoyer un mail à csnj-perpignan.trait.fct@intradef.fr
- et demander une attestation provisoire vis-à-vis du service national.

POUR LES ANNULATIONS DE PERMIS :

- L'original de la visite médicale
- Les tests psychotechniques
- Selon les cas :
 - L'original du récépissé de remise de titre (référence 44)
- Ou l'original de jonction de restitution de titre (référence 49)
- Ou la notification de jugement du tribunal (référence 7)